

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **9**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-029

Matière : 7.1.5 - Finances locales – décisions budgétaires – tarifs

Objet : **AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A AUGMENTER LES TARIFS DE L'AIRE DU CAMPING D'USSEL SELON LES PRECONISATIONS TARIFAIRES DE CAMPING-CAR PARK**

Considérant que dans le cadre de la stratégie tarifaire de Camping-Car Park et comme stipulé dans la convention d'occupation des sols signée en 2022 entre Camping-Car Park et la Commune, les tarifs de l'aire d'Ussel sont susceptibles d'évoluer à hauteur de plus ou moins 20 % en fonction des périodes de l'année ;

Considérant les préconisations tarifaires de Camping-Car Park pour l'année 2025 :

- Tarif TTC pour 24 h 00 (hors taxe de séjour) :
 - Haute saison : 14,00 €
 - Basse saison : 12,50 €
- Tarif TTC campeur sans véhicule) :
 - 7,00 € (par personne/24 H 00)
- Tarif des services pour 5 h 00 :
 - 6,00 €

Considérant que cette proposition tarifaire prend en compte : l'inflation, le coût de l'électricité et l'harmonisation à l'échelle du département ;

Considérant que les tarifs de l'aire du camping d'Ussel n'ont pas augmenté en 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs sus-cités.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241211-DL20241211-029-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024
Date de mise en ligne : 16/12/2024